



HAL
open science

Nouvelle banque et culture de haute banque dans la France de la seconde moitié du XIX e siècle

Nicolas Stoskopf

► **To cite this version:**

Nicolas Stoskopf. Nouvelle banque et culture de haute banque dans la France de la seconde moitié du XIX e siècle. 2022. hal-03879296

HAL Id: hal-03879296

<https://hal.science/hal-03879296>

Submitted on 30 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nouvelle banque et culture de haute banque dans la France de la seconde moitié du XIX^e siècle

Dans un article paru il y a soixante ans, David Landes récuse l'idée d'un conflit dans la France du XIX^e siècle entre vieille banque et banque nouvelle, c'est-à-dire entre la haute banque d'un côté, et les sociétés anonymes bancaires (dites aussi banques par actions ou établissements de crédit) de l'autre¹. Ce serait une idée reçue, alimentée par la rivalité entre les Rothschild et les Pereire : il souligne la diversité des métiers pratiquée par la vieille banque et sa capacité d'adaptation, relativise la nouveauté de cette prétendue nouvelle banque et démontre que la première a largement participé à la création de la seconde. Il admet toutefois que cette révolution bancaire a fourni des opportunités à des entrepreneurs nouveaux et que la vieille banque n'a pas été unanimement favorable aux nouvelles méthodes. Il conclut en assurant que les événements étaient plus complexes que le récit traditionnel qui en a été fait et que les rapports entre les gens et les institutions étaient plus nuancées qu'on ne l'a dit.

En suivant les pas de David Landes, on est tenté de dire aujourd'hui que les choses sont en réalité encore plus complexes qu'il ne les présente : en effet, il argumente à partir de la rivalité Rothschild-Pereire, de la banque d'affaires représentée par le modèle du Crédit mobilier, et il néglige d'autres acteurs et d'autres types de banques par actions aux fonctions spécialisées, comme les banques hypothécaires et les banques de dépôts. Si on tient compte de cette diversité et si on élargit le regard, on peut mettre en évidence un paradoxe :

d'une part, on constate les limites de l'influence de la haute banque dans la création de la banque nouvelle : des pans entiers lui échappent totalement et, s'il y a des exemples remarquables de collaboration et d'osmose, deux milieux bancaires restent bien distincts par leurs caractères socio-culturels ;

mais d'autre part, les usages, les méthodes, la culture de la haute banque contaminent la banque nouvelle au point de modifier la trajectoire de nombreux établissements.

En bref, les hommes sont renouvelés, mais l'héritage se transmet. Ce mélange des genres, s'il fait illusion pendant un temps, conduit le plus souvent à des catastrophes financières et à des krachs retentissants dans les années 1880-1890.

Pour mener cette étude, il faut partir de 1848 et la fondation du Comptoir national d'escompte de Paris (le cas particulier de la Banque de France, fondée en 1800, qui est bien une banque nouvelle cogérée par la haute banque, sera ici négligé²), et aller jusqu'aux années 1890, bref parcourir un demi-siècle³.

¹ David S. Landes, « Vieille banque et banque nouvelle : la révolution financière du XIX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. III, 1956, p.204-222.

² Alain Plessis, *Histoires de la Banque de France*, Paris, Albin Michel, 1998 ; *La Banque de France et ses deux cents actionnaires sous le Second Empire*, Genève, Droz, 1982 ; *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève, Droz, 1985.

³ Nous nous appuyons notamment sur des travaux personnels antérieurs : Nicolas Stoskopf, *Banquiers et financiers parisiens*, coll. *Les patrons du Second Empire*, t. 7, Paris Picard/Cenomane, 2002 ; « What is the parisian Haute Banque in the 19th Century », Journée d'études sur l'histoire de la haute banque, Paris, 2000 ; <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00441164> ; " From the Private Bank to the Joint-Stock-Bank : The Case of France (Second Half of the 19th Century) ", Companies-Owners-Employees, Proceedings from the 6th Annual Congress of the European Business History Association (EBHA), 22-24.8.2002, University of Helsinki, Department of Social Science History, 2003, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00934946>

I. Les limites de la participation de la haute banque à la création de la banque nouvelle

Il faut distinguer deux processus de fondation de sociétés anonymes bancaires, avec ou sans la haute banque.

1. Le Crédit mobilier (1852), longtemps une exception

Le Crédit mobilier, créé en novembre 1852, est dans un premier temps l'arbre qui cache... le désert (et non pas la forêt...). C'est d'emblée une exception marquée par l'entrée en force de la haute banque dans la banque nouvelle. L'initiative revient à Benoît Fould, de la maison Fould & Fould-Oppenheim, qui avec ses alliés Oppenheim, Heine et Ratisbonne, souscrit 35 % du capital et devient président de la nouvelle société. Ils entraînent avec eux quelques autres poids lourds de la haute banque parisienne qui entrent au conseil d'administration : Charles Mallet, Ernest André, Achille Seillière, Adolphe d'Eichthal. À leurs côtés, les frères Émile et Isaac Pereire font figure d'hommes nouveaux, n'étant pas des banquiers au sens propre du terme : ils souscrivent 28,6 % du capital ; Isaac prend la vice-présidence de l'établissement tandis qu'Émile reste à l'écart pour se consacrer à la Compagnie des chemins de fer du Midi.

Cet équilibre est modifié par les atteintes de la folie qui forcent Benoît Fould à démissionner en décembre 1853 et à céder la présidence à Isaac Pereire. À partir de là, le Crédit mobilier s'identifie totalement au leadership des frères Pereire qui peuvent compter sur la fidélité de leurs alliés de la haute banque, les Fould, Mallet, Seillière, d'Eichthal, etc.

C'est donc un exemple remarquable de participation de la haute banque à la banque nouvelle, d'autant que la haute banque aurait dû en assurer la direction. Ce sont les circonstances qui en ont décidé autrement.

2. Là où la haute banque brille par son absence

En revanche la haute banque n'est pas partie prenante dans de nombreuses autres créations bancaires :

- Le Comptoir national d'escompte de Paris est créé à l'initiative du gouvernement républicain en mars 1848⁴. Les banques Rothschild et Fould souscrivent à son capital, mais pour des sommes symboliques (40 000 et 30 000 francs sur un capital de 20 millions de francs dont un tiers est versé par des actionnaires privés), et leurs représentants n'entrent pas au conseil d'administration.

- Le Crédit foncier de France est créé par étapes en février et décembre 1852⁵. Parmi les souscripteurs du capital, on trouve les frères Pereire et leur ami Adolphe d'Eichthal, qui s'est fait un nom dans la haute banque de la monarchie de Juillet, mais il a fait faillite en mars 1848 et il a redémarré à la fin de 1849 à petite échelle. Il fait partie des administrateurs, davantage comme « ami des Pereire » que comme représentant de la haute banque.

- Elle n'est pas non plus présente dans l'introduction en France du modèle anglais de banque de dépôts. L'initiative revient à deux hommes d'affaires proches du comte de Morny,

⁴ Nicolas Stoskopf, « La fondation du Comptoir national d'escompte de Paris, banque révolutionnaire (1848), *Histoire, Économie et Société*, n° 3, 2002, p. 395-411.

⁵ Aline Raimbault et Henri Heugas-Darraspen, *Crédit foncier de France, itinéraire d'une institution*, Paris, Éditions du Regard, 1994.

Armand Donon et William Gladstone, qui déposent leur projet à la fin de 1855⁶. Elle entraîne la réaction immédiate de James de Rothschild qui réunit autour de lui en janvier 1856 d'autres chefs de maisons de haute banque (Cahen d'Anvers, Davillier, Hentsch, Mirabaud, Vernes) ainsi que des patrons de chemins de fer (Bartholony, Dassier, Talabot) dans ce qu'on appelle la Réunion financière⁷.

Celle-ci est traditionnellement présentée par l'historiographie comme étant un syndicat anti-Pereire : elle l'est effectivement, mais la chronologie et les circonstances suggèrent que c'est d'abord une réaction contre le projet Donon-Gladstone. D'ailleurs, la Réunion financière dépose à son tour un projet concurrent. Le gouvernement, comme le Conseil d'État, rejettent les deux projets et James de Rothschild n'insiste pas : il reste désormais totalement à l'écart de la révolution bancaire en se contentant des « vieilles méthodes » qui lui ont jusque-là très bien réussi.

Donon et Gladstone n'en restent pas là et approchent en mars 1857 des membres de la Réunion financière pour fusionner les deux projets en compétition, mais ils sont repoussés de façon méprisante par leurs interlocuteurs qui ne veulent pas se compromettre « avec des noms qui n'avaient pas encore conquis leurs chevrons (c'est-à-dire leurs galons ou références) dans ce qu'on nomme la haute banque et la grande finance⁸ ». Soit dit en passant, on comprend ce qu'est réellement la haute banque : non pas un ensemble qui peut se définir par des critères objectifs (ancienneté, puissance financière, rayonnement international, etc.), mais un club de banquiers privées qui se cooptent en faisant le tri entre ceux avec qui on peut travailler et ceux avec qui on ne veut pas travailler. Elle est fondée sur la réputation de ses membres et refuse de se mélanger. De fait, aucune maison de haute banque parisienne ne souscrit une action du Crédit industriel et commercial (CIC), première banque de dépôts française créée en mai 1859, aucun de ses représentants ne s'associe à ce projet qui illustre ainsi parfaitement le renouvellement bancaire⁹.

- Elle n'est pas davantage présente dans la Société de dépôts et de comptes courants fondée également par Armand Donon en juillet 1863, le même jour que le Crédit lyonnais, mais avec un capital triple, ni dans les banques régionales de dépôts créées dans les mois suivants à Marseille, Lyon et Lille¹⁰.

Jusqu'au début des années 1860, la règle est plutôt celle de l'abstention de la haute banque dans la création de la banque nouvelle. À ce stade, elle a raté le train et est resté sur le quai. David Landes a plutôt tort...

3. L'émergence de projets vraiment « mixtes »

Il faut attendre la fondation du Crédit lyonnais en juillet 1863 pour voir la haute banque s'intéresser de nouveau à la banque nouvelle : des Genevois (Hentsch, Paccard) rejoints par

⁶ Guy Beaujouan et Edmond Lebé, « La fondation du Crédit industriel et commercial », *Histoire des entreprises*, novembre 1960, p. 5-40 ; Nicolas Stoskopf, *150 ans du CIC (1859-2009), une audace bien tempérée*, Paris, La Branche, 2009 (publié en ligne sous le titre : *Histoire du Crédit industriel et commercial (1859-2009)*, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00946846>

⁷ Sur la Réunion financière, Bertrand Gille, *La Banque en France au XIXe siècle*, Genève, Droz, 1970 et Alain Plessis, *La politique de la Banque de France de 1851 à 1870*, Genève, Droz, 1985. Bertrand Gille a publié les « Procès-verbaux de la Réunion financière (1856-1860) », *Histoire des entreprises*, n° 9, mai 1962.

⁸ *Journal du Crédit public*, 7 mars 1857, cité par G. Beaujouan et E. Lebé, *loc. cit.*, p. 12.

⁹ Acte de société, 30 avril 1859, étude de Me Pascal Dufour, Paris (Archives nationales, MC XLVIII)

¹⁰ Nicolas Stoskopf, *150 ans du CIC, op. cit.*, p. 60-66.

d'autres (Mirabaud, Bischoffsheim, Vernes, Blount) souscrivent des actions et les deux premiers entrent au conseil d'administration¹¹.

Puis en mai 1864, la fondation de la Société générale s'accompagne d'une adhésion encore plus manifeste de la haute banque¹². Le point de départ est l'alliance formée entre un homme de la banque nouvelle, Alphonse Pinard, sous-directeur du Comptoir d'escompte de Paris, avec deux poids lourds de la haute banque, Louis Bischoffsheim, représentant d'un réseau familial européen comprenant les Goldschmidt, Bamberger, Cahen d'Anvers, Erlanger, Stern et Hirsch, et Édouard Hentsch, qui incarne la banque protestante de Genève. Cette alliance se forge au début des années 1860 au sein du Crédit foncier colonial, un établissement adossé au Comptoir d'escompte et localisé 14, rue Bergère¹³.

On retrouve ce trio dans la fondation à Amsterdam de la Banque de dépôt et de crédit des Pays-Bas en février 1863 et surtout de la Société générale à Paris en mai 1864 dont Hentsch et Pinard deviennent avec Talabot les premiers directeurs. Le projet agrège de nombreuses maisons de haute banque (Blount, Cahen d'Anvers, Davillier, Mirabaud, Perier, etc.). En revanche, James de Rothschild reste de nouveau à l'écart : « Quand on est bien, pourquoi changer ? » déclare-t-il en octobre 1865¹⁴.

Si on peut parler de véritable dynamique à propos du groupe Pinard-Bischoffsheim-Hentsch, c'est que sa fécondité créatrice ne s'arrête pas là et survit d'ailleurs à la mort de Pinard en octobre 1871. On retrouve Bischoffsheim et Hentsch dans la création de la Société générale algérienne en octobre 1866, de la Banque franco-égyptienne en mars 1870 et surtout de la Banque de Paris et des Pays-Bas en janvier 1872, avec une importante participation de la veuve d'Alphonse Pinard. Quant à Édouard Hentsch, président du Comptoir d'escompte depuis novembre 1873, il figure également parmi les principaux fondateurs de la Banque de l'Indochine en janvier 1875¹⁵.

Il est inutile d'aller plus loin dans le temps tant ces derniers exemples montrent qu'il n'existe plus alors, sauf l'exception Rothschild, d'opposition entre vieille et nouvelle banque. Et pourtant l'osmose est encore loin d'être réalisée

4. Deux modèles socio-culturels

Aux deux types de banques, correspondent en effet deux types de banquiers qui appartiennent à deux mondes différents :

- La haute banque est cosmopolite et multiconfessionnelle avec des composantes bien connues, un groupe juif allemand, un autre protestant suisse, un troisième français avec des catholiques (Laffitte, Seillière, Perier), des protestants (André, Mallet, Neuflyze) ou des israélites (Fould)¹⁶. Mais elle est homogène du point de vue sociologique : ces banquiers appartiennent à des familles engagées de longue date dans le négoce, voire dans la banque, et sont souvent des représentants de deuxième ou de troisième génération bancaire, voire plus.

¹¹ Jean Bouvier, *Le Crédit lyonnais de 1863 à 1882 : les années de formation d'une banque de dépôts*, Paris, SEVPEN, 1961.

¹² Hubert Bonin, *Histoire de la Société générale (I), 1864-1890, Naissance d'une banque*, Genève, Droz, 2006.

¹³ Nicolas Stoskopf, « Alphonse Pinard et la révolution bancaire du Second Empire », *Histoire, Économie et Société*, n° 2, 1998, p. 299-317.

¹⁴ *Enquête sur les principes et les faits généraux qui régissent la circulation monétaire et fiduciaire. Dépôts écrites françaises et étrangères* [1865], Paris, tome 1, 1867

¹⁵ Marc Meuleau, *Des pionniers en Extrême-Orient, histoire de la Banque de l'Indochine, 1875-1975*, Paris, Fayard, 1990.

¹⁶ Les Fould, originaires de Fulda, sont présents en Lorraine depuis la fin du XVII^e siècle Les Mallet, huguenots de Rouen réfugiés à Genève, sont revenus s'installer en France en 1713.

Les nouveaux managers offrent un tout autre profil : ils se ressemblent par leur homogénéité culturelle, car ils sont français et catholiques (sauf les Pereire pour la religion), mais ils se différencient par leur hétérogénéité sociale, du milieu des petits employés (Pinard) à l'aristocratie (d'Audiffret, Germiny), et professionnelle : beaucoup sont issus de la fonction publique (d'Audiffret, Frémy, Soubeyran) ou de professions juridiques (Donon, Germain). Rares sont ceux qui bénéficient d'une expérience familiale des affaires et de la transmission culturelle qui peut en résulter.

Ce rapide parcours historique aboutit donc à un bilan nuancé : hormis le cas du Crédit mobilier, il aura fallu du temps pour voir franchir la « barrière des espèces » sans pour autant effacer tout à fait les différences socio-culturelles entre deux mondes bancaires. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la haute banque reste longtemps méfiante, sélectionne de façon rigoureuse ses participations avec toutefois un intérêt pour la banque d'affaires (Crédit mobilier, Crédit lyonnais, Société générale¹⁷) et un désintérêt pour d'autres types de banques (banques d'escompte, hypothécaires et de dépôts).

II. La banque nouvelle contaminée par la culture de haute banque

Mais les nouveaux managers se comportent-ils de façon si différente de leurs confrères de la haute banque ? Ne sont-ils pas conduits finalement à recycler les vieux usages et à « singer » les méthodes de la haute banque ? Trois symptômes de cette contamination, trois dérives, peuvent être mis en valeur (surtout dans les établissements créés sans la participation de la haute banque !) et portent essentiellement sur les années 1860-1890 : personnalisation ; confusion entre intérêts privés et sociaux ; détournements de statuts... pour en arriver finalement, dans un certain nombre de cas, à la catastrophe finale et à la faillite personnelle.

1. Personnalisation du management

Les contemporains s'étonnent eux-mêmes de la personnalisation du management bancaire, qui est en contradiction avec le statut de société anonyme. Ainsi, l'économiste Alfred Neymarck en 1880 : « Nous possédons en France un très beau groupe d'institutions de crédit de premier ordre, [qui sont] de grandes associations, de vastes agrégations d'intérêt ; de par la loi et leurs statuts, elles sont des sociétés anonymes. Eh bien ! dans la réalité, elles sont aussi peu anonymes que possibles. Ce que l'on voit surtout en elles, parfois au-dessus d'elles, c'est le nom d'un fondateur habile, d'un administrateur éprouvé, d'un directeur compétent et autorisé, d'un organisateur remarqué et connu¹⁸ ».

À l'origine de cette identification, la stabilité des directions est un facteur non négligeable, y compris dans certains établissements semi-publics dont la direction est nommée par le gouvernement : des mandats de vingt ans sont monnaie courante, la mort en étant souvent le terme. Le record est détenu par Henri Germain, qui reste quarante-deux ans à la tête du Crédit lyonnais jusqu'à sa mort (1863-1905).

Cette identification fonctionne pleinement pour la presse et pour le public au même titre que dans la haute banque : par exemple, la nomination par le gouvernement en 1859 à la présidence du CIC, société anonyme privée, du marquis d'Audiffret, âgé de 71 ans, grand

¹⁷ Avant d'être plus rigoureuses dans l'emploi de leurs ressources et d'évoluer vers la banque de dépôts à partir des années 1880, Crédit lyonnais et Société générale se comportent comme des banques mixtes, ainsi que l'ont bien montré respectivement Jean Bouvier et Hubert Bonin.

¹⁸ Cité par Claudio Jannet, *Le capital, la spéculation et la finance au XIX^e siècle*, 1880, p. 177.

spécialiste des finances publiques, issu de la Cour des comptes, est faite pour rassurer le public face aux dangers présumés d'une banque anonyme de dépôts. Il apporte son nom, sa réputation, une vie au service de l'intérêt public, une pratique constante de gestion rigoureuse, la caution d'un haut-fonctionnaire irréprochable. Ces états de service doivent jouer ici un rôle de garantie analogue à la fortune personnelle des patrons de haute banque.

Mais la conséquence négative, c'est le risque que les managers se sentent intouchables et inamovibles.

2. Confusion des intérêts

De là à considérer la société comme une propriété personnelle, il y a un pas que certains donnent l'impression de franchir. À tout le moins, on constate la confusion entre intérêts privés et sociaux. Le Comptoir d'escompte de Paris et le Crédit foncier de France en offrent de bons exemples.

- L'adossement du Crédit foncier colonial au Comptoir d'escompte de Paris, qui l'héberge dans ses locaux et lui prête son personnel, repose non pas sur des liens statutaires, car il est interdit au Comptoir d'escompte de prendre des participations dans des sociétés anonymes, mais sur les prises de participation personnelles de ses administrateurs : Alphonse Pinard, sous-directeur, souscrit 4,7 % de son capital et devient son premier président. Lors de la fondation de la Société générale, il souscrit pour le Comptoir 16 000 actions et pour lui-même 7 450 actions (représentant un somme de 3 725 000 francs).

Dans le placement des emprunts étrangers, dont le Comptoir se fait une spécialité à partir de 1864, Pinard « joue » sans état d'âme avec l'argent de la société et avec le sien. Le bruit court que le Comptoir a en portefeuille 15 millions de francs de papier escompté provenant de son directeur ! Pinard est vigoureusement attaqué en assemblée générale par des actionnaires, par des libelles ou par la presse. On lui reproche de trahir la mission originelle du Comptoir, de raréfier l'argent en France, de se servir du Comptoir à des fins personnelles, de s'enrichir beaucoup plus que les actionnaires et de le faire sur le dos des épargnants qui souscrivent aux emprunts « pourris » proposés par le Comptoir¹⁹. Mais il peut s'abriter derrière les excellents résultats de son établissement qui verse à ses actionnaires un dividende supérieur à 10 % de 1864 à 1868.

- Au Crédit foncier, les gouverneurs et sous-gouverneurs, Louis Frémy et Georges de Soubeyran, ne tracent pas non plus de ligne de partage entre leurs fonctions officielles et leurs affaires privées : Frémy préside de nombreuses sociétés dont les activités peuvent générer des conflits d'intérêt avec le Crédit foncier. Lorsque les gouverneurs sont mis en difficulté à la suite de la banqueroute égyptienne d'avril 1876, Soubeyran se comporte comme un patron de haute banque : il met sur la table une garantie personnelle des gouverneurs de 16 millions de francs, dont il fournit à lui tout seul 15 millions (qu'il ne récupérera jamais).

Révoqué en août 1878, il justifie à plusieurs reprises sa façon d'agir : il estime que les banquiers, même lorsqu'ils dirigent des sociétés anonymes, doivent engager leur fortune personnelle afin d'inspirer confiance à leurs partenaires et à la clientèle, et que leur enrichissement est finalement la meilleure preuve de leur compétence. C'est le raisonnement d'un patron de « vieille banque ».

¹⁹ *Comic-Finance*, 21.4.1870 ; H. Mathorel, *La situation de nos sociétés de crédit : Le Comptoir d'Escompte*, 1873.

3. Détournements de statuts

Ce qui menace les actionnaires et les créanciers des établissements de crédit sous toutes leurs formes (notamment les déposants), c'est le non-respect des statuts qui peuvent parfois être totalement détournés. Même dans les établissements en principe les mieux surveillés, ce type de pratique est fréquent : au CIC, on utilise, malgré les protestations des censeurs, le fonds de réserve pour des opérations strictement interdites par les statuts (article 5), parce qu'un autre article, n° 59, confie au conseil la responsabilité de « régler son emploi²⁰ » !

Si le projet saint-simonien, porté notamment par les Pereire, visant à une spécialisation fonctionnelle des établissements de crédit, se réalise pendant un temps en bénéficiant du dirigisme de l'État bonapartiste, le tournant libéral de 1860 ouvre les vannes de la confusion bancaire. La spécialisation apparente des grands établissements de crédit s'efface, soit par des modifications de statuts, soit par la création de filiales dont les statuts sont moins contraignants. Ainsi Frémy obtient en juillet 1860 la création d'un Crédit agricole en s'arrangeant pour que ses statuts lui autorisent des opérations interdites au Crédit foncier. Ses ressources sont en partie détournées, via son agence de Marseille, vers les placements à court terme et à découvert en Turquie, en Russie, en Tunisie et surtout en Égypte.

Président à titre privé de la Société générale algérienne, une société pouvant d'ailleurs concurrencer le Crédit foncier, Frémy prend là aussi ses distances avec les obligations de la convention signée avec l'État en mai 1865 : au lieu de financer les travaux publics en Algérie, il oriente la société vers les emprunts de libération du territoire de 1872-1873, des avances au Trésor espagnol et à la Banque hypothécaire d'Espagne, ou d'autres emprunts étrangers. Au début de la Troisième République, il est de notoriété publique que l'Hôtel d'Evreux, résidence du gouverneur du Crédit foncier, place Vendôme, est le lieu privilégié du partage des grandes affaires entre banquiers parisiens²¹.

Ce cas illustre une tendance lourde du système bancaire français, à savoir le glissement des établissements spécialisés vers la banque mixte, la banque à tout faire, indifférenciée, sur le modèle de la haute banque qui combine à la fois les opérations classiques de banque (change, escompte, recouvrements), de finance (émission d'emprunts ou d'actions de sociétés), de négoce international et d'investissements directs (chemin de fer, mines, industrie lourde, immobilier).

On retrouve une dérive analogue dans les banques de dépôts (Crédit lyonnais, Société générale), même quand les intentions sont au départ différentes : ainsi Donon, promoteur en France de la division du travail bancaire et d'une banque de dépôts à l'anglaise, aux emplois aussi liquides que ses ressources, se consacrant uniquement au crédit à court terme²², ne respecte pas du tout ses propres conceptions en créant un groupe d'affaires multifonctionnel, formé certes de sociétés distinctes, mais liées entre elles humainement par le même noyau d'actionnaires et d'administrateurs et financièrement par des participations ou créances croisées.

Les nouveaux managers utilisent certes de nouveaux outils, ceux de la société anonyme et de l'élargissement de la collecte des ressources, pour s'aligner finalement sur les pratiques ou les comportements des banquiers traditionnels, les concurrencer sur leurs terrains et partager

²⁰ Nicolas Stoskopf, *150 ans du CIC, op. cit.*, p. 65-66.

²¹ J. Bouvier, « Les intérêts financiers et la question d'Égypte (1875-1876) », *Histoire économique et histoire sociale*, Genève, Droz, 1968, p. 241-269 ; Jean-Pierre Alline, *Banquiers et bâtisseurs, un siècle de Crédit foncier, 1852-1940*, Toulouse, CNRS, 1983.

²² Ce sont les positions qu'il défend lors de l'*Enquête sur les principes...*, *op. cit.*

avec eux les meilleurs sources de profit. Ainsi, l'apport de la nouvelle banque se révèle finalement plus quantitatif que qualitatif... en donnant une nouvelle impulsion au capitalisme français, durant le Second Empire notamment²³.

4. La sanction

Cela ne marche qu'un temps. L'euphorie est de courte durée et, comme après un verre de trop, le réveil est marqué par une pénible gueule de bois. La Grande dépression, à partir de 1873, constitue l'agent toxique essentiel, accentué par quelques règlements de compte de la part des républicains contre des banquiers considérés comme des créatures du Second Empire.

La plupart de ces nouveaux managers sont sanctionnés les uns après les autres, par le pouvoir ou par le marché : éviction de Frémy et Soubeyran en 1877 et 1878, démission de Guillaume Denière de la présidence de la Société générale en 1886, faillite du Comptoir d'escompte en 1889, présidé cette fois par un transfuge de la haute banque, Édouard Hentsch, qui laisse son établissement entraîné dans une désastreuse spéculation sur le cuivre, faillite des groupes d'affaires Donon en 1891 et Soubeyran en 1894. Seuls s'en sortent sans trop de dommages les établissements qui ne se sont pas trop écartés de leurs statuts (CIC) ou qui sont revenus à temps à une pratique plus stricte de la banque de dépôts (Crédit lyonnais, Société générale).

Ce qui a été sanctionné ici en effet, ce n'est pas la banque nouvelle, mais la dérive de ces néo-banquiers, sans grande culture ou tradition bancaire dans leur famille, qui sont comme fascinés par les comportements et les méthodes de la « vieille banque ». Ils agissent comme s'ils étaient propriétaires du capital et prennent beaucoup de liberté vis-à-vis de leurs actionnaires et des statuts qu'ils sont censés respecter. Tant que la conjoncture et l'environnement politique restent favorables, le succès est au rendez-vous, mais le spectre de l'échec assombrit l'horizon dès la fin des années 1870. Rares sont ceux qui échappent au désastre : soit ils sont déjà morts, soit ils sont plus clairvoyants, plus prudents en entamant un virage salutaire comme Henri Germain au Crédit lyonnais.

La nouvelle banque doit peu à la haute banque : elle est portée par des hommes nouveaux, des ressources nouvelles, des idées nouvelles. Finalement, l'apport humain et financier de la haute banque est relativement marginal, sauf dans les banques d'affaires clairement affichées comme le Crédit mobilier ou, vingt ans plus tard, la Banque de Paris et des Pays-Bas. Le paradoxe, c'est que la nouvelle banque peine à se dégager de l'héritage culturel ou comportemental de la haute banque : elle en adopte les us et coutumes, pour le meilleur, pendant un temps, parce que les profits et les réussites financières et économique permettent de dissimuler quelque peu la part d'ombre, mais finalement pour le pire quand la conjoncture économique et politique se retourne. Aussi est-il légitime de se demander si la haute banque n'a pas légué le pire d'elle-même et transmis un héritage pourri...

Nicolas Stoskopf

Université de Haute-Alsace/CRESAT (UR 3436)

²³ Ce dont témoigne Rondo Cameron, *France and the economic development of Europe, 1800-1914*, Princeton, Princeton University Press, 1961.

